

Sécurité urbaine : la "prévention situationnelle" réside dans "des mesures de bon sens" (Philippe Tireloque, DZSP Sud)

Dissuader le passage à l'acte, détecter en amont, retarder voire empêcher l'action malveillante, réduire les effets d'une infraction, et faire en sorte que les interventions des services de sécurité et de secours soient facilitées : tels sont les principes de la "prévention situationnelle" déclinés par Philippe Tireloque, directeur zonal de la sécurité publique Sud, qui était invité à s'exprimer dans le cadre d'un colloque organisé par la chaire sécurité globale de l'ENSP mardi 28 septembre 2021.



L'un des principes de la prévention situationnelle est de faciliter l'accès aux services de sécurité et de secours.

| Wikimedi - Mike Fitzsimon

Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sans accord formel d'AEF info

"Nous nous sommes inspirés de ce que font les pompiers pour éviter que ça brûle [...] Nous travaillons le plus en amont possible, nous faisons en sorte qu'une réglementation existe, qu'il y ait une culture de la prévention qui soit développée : c'est ça la prévention situationnelle en matière de sûreté et de sécurité." Invité à s'exprimer mardi 28 septembre 2021 dans le cadre d'un colloque sur la sécurité et les espaces urbains par la [chaire](#) sécurité globale de l'ENSP ([lire sur AEF info](#)), Philippe Tireloque, le directeur zonal de la sécurité publique Sud, explique que ce type de prévention réside dans des "mesures de bon sens" qui "reposent sur cinq principes" : dissuader le passage à l'acte, détecter en amont, retarder voire empêcher l'action malveillante, réduire les effets d'une infraction, et faire en sorte que les interventions des services de sécurité et de secours soient facilitées.

Le directeur zonal insiste sur l'importance de l'aménagement d'un espace, susceptible de jouer sur la commission d'une infraction, ou au contraire d'en dissuader les auteurs ([lire sur AEF info](#)). Il cite ainsi plusieurs exemples : les passerelles qui, "dans les quartiers difficiles", interconnectent les quartiers entre eux et constituent des lieux de péage où "on rackette", les "dents creuses" qui se définissent comme un espace vide entre deux parcelles bâties et qui favorisent le squat. Il mentionne également l'importance de l'éclairage "qui devient un vrai souci avec le prisme écologique car beaucoup de maires ont tendance à couper la nuit", ce qui complique le visionnage des images de vidéoprotection pour les policiers. Il incite donc les communes à opter pour des capteurs qui permettent à la lumière de s'allumer lorsque des individus passent à proximité.

CONVAINCRE "LES POLITIQUES, LES ARCHITECTES, LES AMÉNAGEURS"

S'il juge que ce travail doit donc se poursuivre, le directeur zonal reconnaît un certain nombre d'avancées alors que "cela a pris 25 ans en France" pour convaincre "les politiques, les architectes, les aménageurs", avec une première [loi](#) en France votée en 1995 mais des [décrets](#) d'application qui ne sont publiés que "douze ans après". Il mentionne aussi un certain nombre de craintes formulées à l'égard de la prévention situationnelle : "les urbanistes craignaient de voir se développer les aménagements défensifs" et avaient peur que l'architecture soit désignée comme une des causes de l'insécurité en France. Cela risquait par ailleurs d'entraîner un "accroissement de la charge de travail pour les services de l'État" et "des risques de blocage et de surcoût des projets de réaménagement".

Selon Philippe Tireloque la police s'est néanmoins "vraiment accrochée à ce sujet de la prévention situationnelle" pour plusieurs raisons. D'abord, il note que, face au développement important des violences urbaines au cours de ces dernières décennies, et notamment "dans les quartiers les plus difficiles", la politique de la ville est une des réponses pour les enrayer. Il cite ainsi l'exemple des "toits plats" qui, dans les cités, constituent "un vrai cauchemar" : "on peut y stocker des projectiles, on peut s'y cacher".

Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF info

UN TRAVAIL PARTENARIAL

Il évoque aussi le développement de la vidéoprotection qui permet de "détecter le plus en amont possible" certains actes malveillants, et les initiatives prises dans plusieurs départements pour protéger les bâtiments, notamment dans le cadre de la lutte antiterroriste, et qui s'inscrivent dans une logique de prévention situationnelle. Le directeur zonal mentionne aussi le cas de la Seine-Saint-Denis où plusieurs entreprises ont installé leurs sièges sociaux au cours des dernières années à condition que "la police les aide à surveiller les bâtiments".

Jugeant que "la police nationale ne peut pas tout faire", Philippe Tireloque pointe également que le développement de la prévention situationnelle s'opère en lien avec les municipalités, les bailleurs, mais aussi des professionnels qui "n'ont pas vraiment l'habitude" de travailler avec la police, comme les architectes. Enfin, "c'est une manière de vendre l'expertise de la police en matière de sûreté". Il évoque ainsi le rôle des référents sûreté auprès des aménageurs dans la conduite des études de sécurité et de sûreté publique, obligatoires depuis 2007 avant le développement de certains gros projets d'urbanisme.

LA FORMATION DES RÉFÉRENTS SÛRETÉ

"À partir de 2007, nous avons travaillé en commun avec la préfecture de police de Paris et la gendarmerie nationale pour mettre en place une formation spécifique nous permettant de disposer d'agents ou de militaires spécialement formés". Également présent lors de ce colloque, Philippe Payn, commandant divisionnaire fonctionnel à la DCSP, rappelle que la formation des référents sûreté est la seule commune aux deux forces.

Elle dure désormais cinq semaines, contre trois semaines avant l'année 2016, les thématiques du terrorisme et la tuerie de masse ayant été intégrés au programme, en plus des sujets sur la petite et la moyenne délinquance. En 2010, cette formation a par ailleurs été ouverte à d'autres administrations : ministère de la Justice, des Affaires étrangères, de la Culture. La SNCF et la RATP ont par ailleurs sollicité la police pour pouvoir la suivre.

Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF info

"Depuis 2007, 1 194 personnels formés, dont 723 policiers [...] Il y a 296 référents sûreté à la DCSP à l'heure actuelle", indique Philippe Payn. Ces derniers sont secondés par des agents "qui ont un moindre niveau avec une formation d'une semaine et font de la prévention auprès des particuliers et des commerçants". Les référents peuvent quant à eux intervenir auprès des entreprises et des administrations, et ils sont les seuls à pouvoir intervenir dans la conduite des enquêtes de sécurité et de sûreté publique. Aujourd'hui, "la volonté est aussi de pouvoir former plus les référents en matière de lutte contre la cybermalveillance", précise le commandant divisionnaire.

Cette dépêche vous a été transmise avec l'aimable autorisation d'AEF, agence spécialisée d'information. Si vous souhaitez recevoir leurs informations, n'hésitez pas à vous connecter sur www.aefinfo.fr afin de découvrir le service pour une période d'essai gratuit

Testez AEF

Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF info